

RAPPORT

Au Conseil Communal de Bullet

De la commission des Finances, chargée de l'examen du préavis municipal

N° 22-2013

Demande de crédit pour le renouvellement du parc informatique et l'installation d'un système de gestion électronique de documents (GED)

Rapporteur : M. Aldo Paillard

Membres : M. Olivier Chablaix
M. Serge Gander
M. Romain Previtali

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 22 octobre 2013 afin de se prononcer sur le préavis susmentionné elle a rencontré M. le Syndic Jean-Franco Paillard ainsi que M. Stéphane Guex Municipal. La commission remercie les représentants de la Municipalité pour les informations et les réponses apportées sur ce dossier.

Préambule

L'informatique prend une part importante pour l'administration de la commune de Bullet. Depuis de nombreuses années, l'informatisation s'est fortement développée et est devenue incontournable tant au niveau des entreprises que des administrations ainsi que pour l'usage privé. L'évolution très rapide de tous les moyens informatiques entraîne rapidement une certaine désuétude du matériel Hardware et software (Machines, supports et logiciels). Ainsi certaines mises à jour matérielles et logicielles s'avèrent nécessaire pour le bon fonctionnement des applications de l'administration communale.

Contenu du Préavis

Le préavis N° 22-2013 comprend l'ensemble des investissements à consentir pour le renouvellement du parc informatique, le remplacement du serveur destiné au stockage des données, la sécurisation du réseau et l'acquisition d'un système permettant la numérisation, le classement et la recherche de tout document nécessaire au bon fonctionnement de notre administration. Il est question également d'un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans pour le GED

La formation sur le système GED est comprise dans la part support et main d'œuvre.



Migration des systèmes d'exploitation et des logiciels de bureautique

La modernisation du « parc informatique » passe par une migration de Windows XP à Windows 7 ainsi que d'un passage de Office 2000 à Office 2012, et Office 2013 pour le PC portable.

Une uniformisation des postes de travail permet notamment une meilleure compatibilité des programmes et une utilisation identique sur tous les postes avec diminution des risques d'erreur.

Questions et discussions

Pourquoi ne pas passer directement sur le système d'exploitation Windows 8 ? M. Guex nous informe que ce système d'exploitation est encore trop récent et il doit encore être corrigé de toutes ses erreurs de jeunesse.

Une formation du personnel sur Windows 7 et sur office 2012 est indispensable afin de permettre aux employés d'utiliser au mieux les possibilités de ces nouveaux outils. M. le Syndic nous informe qu'effectivement cette formation n'a pas été prévue dans la demande de crédit.

Conclusion

Le préavis susmentionné permet une adaptation de l'informatique communale par ailleurs vieillissante, aux standards actuels et aux contraintes liées aux fréquentes évolutions du matériel et des logiciels.

D'autre part la sécurité tant au niveau du stockage ainsi que des virus sera renforcée. et la mise en place d'un système de gestion électronique des documents permettra un accès plus facile aux documents et diminuera le besoin en papier.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Vu le préavis Municipal N° 22-2013 demande de crédit pour le renouvellement du parc informatique et l'installation d'un système de gestion électronique de documents (GED)

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier le dit préavis et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



Décide

D'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement du parc informatique et à la mise en place du nouveau système de gestion des documents (GED)

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 35'400.-- par le biais d'un compte au bilan à créer, cette dépense devra être amortie dans les 5 ans,

De permettre à la Municipalité de financer ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment,

D'inviter la Municipalité à prévoir la formation du personnel administratif sur les systèmes d'exploitations Windows 2007 et sur les outils Office 2012 et 2013

Bullet le 28 octobre 2013.

Les Membres

Le rapporteur